

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 25 JUIN 2024

Membres du Conseil Municipal présents :

M. Philippe PETIT Mme Sophie PIOLE Mme Yvette CARTON
Mme Marie-Christine MISSIAEN Mme Nicole DUMONT M. Louis GUERRA
M. Jean-Marie THIBAUT M. Bernard MICHALAK M. Bruno DESANDERE

M. Michel MARCHAND M. Gérard MOERMAN Mme Anne CALVARIN-POTTIER

M. Frédéric DOMON

Excusés:

Mme Céline COLLET M. Cédric CAGNARD M. Michel THIEFAINE

Mme Marie-Laure DELATTRE M. Bernard ROBIDA

Secrétariat : Mme Emilie CHAPOUX

Auditeurs:

M. Claude POMPEY PIOLÉ Léo-Paul M. JACQUES LEROY
Mme Elisabeth DECOCK Mme Josette CUVILLIER M. Francis WAQUET

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 25 juin 2024 dans la salle des fêtes. Le quorum étant atteint, Mme le Maire ouvre la séance de travail à 19^H30 et rappelle l'ordre du jour.

La convocation a été envoyée par mail le 20 juin 2024 aux membres du conseil.

Mme le Maire demande à ajouter une délibération concernant le tirage des jurés d'assises.

La demande est acceptée à l'unanimité

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION

1. DÉLÉGATION DE VOTE :

Mme Céline COLLET donne pouvoir à M. Philippe PETIT M. Cédric CAGNARD donne pouvoir à Mme Maria TREFCON Mme Marie-Laure DELATTRE pouvoir à M. Bernard MICHALAK M. Bernard ROBIDA donne pouvoir à M. Bruno DESANDERE

2. <u>DÉSIGNATION D'UN(E)</u> SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. Philippe PETIT est désigné.

3. APPROBATION DES PROCES VERBAUX DU 20 FEVRIER ET DU 23 AVRIL 2024

Aucune remarque du conseil municipal Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

4. **DELIBERATIONS**

4.1 Révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme) : Arrêt projet PLU

Mme le Maire procède à une suspension de séance, à 19h43, afin que le conseil puisse échanger avec Mme LENNE, urbaniste en charge du dossier.

Reprise de la séance 20h16

Mme le Maire propose de valider l'Arrêt projet du PLU

Adopté à l'unanimité.

4.2 Tarifs du marché plein vent :

Le conseil décide de reporter cette délibération au prochain conseil afin de d'étudier l'opportunité d'augmenter ou de supprimer les tarifs pour être plus attractifs.

Pas de vote

4.3 Tirage au sort jurés d'assises :

Suite au tirage au sort, sont retenus :

- M. CAGNARD Aurélien
- M. DUBERNARD Antoine
- M. CAZIER Baptiste

5. **INFORMATIONS**

5.1 **Droit de préemption**

Un immeuble sis 3 allée des Acacias Un immeuble sis 49 avenue Louis Pasteur

Le conseil municipal n'exerce pas son droit de préemption

5.2 Rapports des présidents de commissions

Monsieur PETIT:

- La vidéo protection en cours d'installation avec la nouvelle société.
- Travaux de voirie Pré saint Servais : caniveau complet à refaire. Suite à étude avec la société Colas, celle-ci doit nous faire une proposition de travaux qui soient moins contraignants pour les riverains.
- Remerciements à tous les participants à la fête des associations avec une belle participation.
- City stade: nous étions dans l'attente de la réponse de la DETR. Officieusement, nous avons eu une réponse favorable de la subvention pour ce projet, ce qui nous permettra de finaliser la demande au niveau du Département, avec une possibilité d'obtenir en totalité une subvention à hauteur de 70%.
- Rappel sur le dysfonctionnement de l'éclairage public chemin de la marine qui est en cours.

Madame MISSIAEN:

- Mur du cimetière : suite à l'étude de la commission, un choix a été fait et le devis de la société Moquet a été retenu avec une subvention accordée par le département de 18 723 euros.
- Jury concours maisons fleuries: la remise des prix aura lieu le 25 septembre à 18h30.
- CCAS : une après-midi récréative aura lieu le 16 septembre pour les ainés.

Monsieur THIBAUT:

- Les chemins ruraux : un tracé a été retenu par Amiens métropole et des aménagements peuvent être effectués sur ces chemins. Mme Varlet était venue présenter le parcours reliant les 39 communes d'Amiens Métropole.
- Bâtiments communaux : nous avons eu connaissance du dossier dernièrement concernant la salle des fêtes et de la place Foch. Le dossier sera étudié.

Mme le Maire évoque la mutation de M. MANGOT au centre de gestion de Beauvais pour un nouveau poste. Mme le Maire évoque les soucis relationnels avec M. MANGOT depuis l'annonce de son départ, ainsi qu'un suivi des dossiers qu'il ne faisait plus correctement, tout en précisant le travail positif effectué par M. MANGOT depuis son recrutement.

Mme le Maire précise qu'un recrutement d'agent administratif est en cours et que Mme CHAPOUX Emilie prendra les fonctions de secrétaire de mairie. Les Horaires de la mairie vont être modifiés pour cet été. Une fermeture de la mairie et de l'APC aura lieu du 19 au 23 Août.

6. QUESTIONS DES CONSEILLERS

M. DESANDERE:

- Suite au départ de M. MANGOT, quelle incidence sur le budget ?
 Réponse de M. PETIT : aucune incidence sur le budget voté avec le recrutement.
- Centre aéré : combien d'enfants

7. QUESTIONS DES AUDITEURS

M. ISAMBART : M. PETIT donne lecture de son courrier comme demandé par l'intéressé

Bonsoir a tous,

Comme chacun le sait, tout a été mis en oeuvre pour arrêter le bail que j'avais depuis 18 ans pour l'étang dénommé "la ballastiere", le 1er pretexte étant mon bail qui s'étalait de Mai à Mai, vous préferez dorénavant un bail allant du 1er janvier au 31 décembre renouvelable tous les ans,vous mettez donc fin a mon bail le 1er Mai 2023 et vous m indiquez par courrier que ce nouveau bail commencera le 1 janvier 2024 et que je serai le 1er averti, par ailleurs vous refusez ma proposition de me louer l'étang du 1er mai au 31 décembre 2023 afin de faire la jonction avec ce nouveau bail.

Arrive le 1 janvier 2024 et la, nouveau rebonsissement, vous decidez de ne plus louer l'étang mais vous indiquez que vous l'attribuez a une structure associative ouverte a tous, c'est vraiment pas de chance, mais c est votre droit.

Début avril je me rends en mairie afin de savoir si cet étang fait parti des etangs communaux ou l'on peut pêcher avec la carte communale ,on me répond que c'est le cas.

de fin avril à debut juin je me rends en mairie pour récupérer la carte communale afin d'être en rêgle, hélas suite à un probleme logistique les cartes ne sont toujours pas arrivées mais aprés discussion on m indique que je peux pêcher dans l'étang en attendant que ces cartes arrivent.

Je commence donc a pêcher mi-Mai une à deux fois par semaine uniquement le soir de 18h00 à 21h00.

Le 3 juin a 20h40 Mr Thibaut arrive en vélo, je tiens a préciser que je ne l'ai jamais vu en 18 ans de location, par qui a t il était prévenu, lui seul peut donner la réponse, il me somme de quitter l'étang sous prétexte que je suis avec mon véhicule, le ton monte rapidement, puis il finit par partir. Je peux vous assurer que lorsque vous venez pêchez en fin de journée pour vous détendre et que vous êtes agressé verbalement par une personne qui visiblement met tout en oeuvre pour vous empêcher de pratiquer votre passion, cela devient de l'acharnement voire du harcèlement.

l'étang mesure 460 métres de long et nous avons un matériel conséquent d'ou l'utilité du vehicule selon l'endroit ou nous péchons cet étang, je suis a votre entiere disposition pour vous montrer le materiel que nous utilisons, cela vous aidera peut etre a comprendre.

aujourd'hui nous sommes deux personnes en regle a pecher dans cet étang Mr Malachin et moi-même, nos vehicules ne genent personnes ,pour vous rassurer les cavalieres passent avec leurs chevaux sans aucun problème lorsque nous pêchons.

maintenant que vous avez récupéré cet étang , je demande simplement a pêcher tranquillement, il ne faut pas dépasser certaines limites

Apparemment nous ne sommes pas tous logés à la même enseigne et votre second locataire avec qui apparemment les informations circulent vites m'a déjà indiqué que Mr Thibaut lui avait dit qu il allait mettre des blocs de pierre pour empêcher les pêcheurs de passer, c'est ce même locataire qui m avait indiqué en novembre 2023 que l'étang ne serait pas reloué, ceci bien avant votre réunion de la commission environnement du 23 novembre, par qui l'avait il appris?

il m a également indiqué que plusieurs projets de reprise sur cet étang seraient en discussion dont le paddle qui serait bien placé..., aprés c'est peut etre de l affabulation , nous verrons bien.

Réponse : cet étang est destiné à la pêche, aucune discussion n'a eu lieu avec une association Paddle

Le 5 juin je suis donc retourné pêcher au même endroit, Mr Malachin est arrivé dans l'étang 1heure et demie aprés moi, il péchait pas trés loin de moi, il y avait également deux autres pêcheurs qui pechaient le carnassier et là ,nouvelle surprise, Mme Trefcon arrive dans l'étang, elle se promene, c est son droit, je ne l ai jamais vu auparavant, mais comme me l a déjà précisé Mr Petit lors d un précédent conseil je ne suis pas dans l'étang 24 heures sur 24, elle passe donc a notre hauteur nous dit bonjour et ne nous fait aucune remarque sur notre présence et nos véhicules.

Je ne sais plus quoi penser de notre village ou il fait bon vivre, les pécheurs sont ils un probleme?

Donc suite a vos décisions qui changent sans arrêt, vous avez décidés d attribuer l'étang a une structure associative ouverte a tous, pouvez vous m'indiquer le nom de cette structure?

R:aucune association

Ensuite, y a t il vraiment des projets de reprises sur cet étang?

Dans le cas contraire, et si les pêcheurs ne vous dérangent pas, la solution la plus simple est de mettre un cadenas sur la barriere qui permet l'accés à l'étang et de remettre une clé contre caution aux pêcheurs qui en feraient la demande avec comme condition qu'ils prennent la carte communale bien évidemment, vous pouvez également mettre un cadenas a code.

Pour ma part je n ai eu aucun probleme de cadenas sur cette barriere durant les 18 années de location.

R : bizarrement le cadenas sécurisé qui était en place est introuvable !!

cdlt

Mr ISAMBART

ps: juste pour signaler à Mme Trefcon, que suite au problème que j'ai rencontré il y a 10 jours, elle sait de quoi je parle, je pensais qu'elle m'aurait rappelé, maintenant, c'est un peu tard, j'ai fait le nécessaire de mon côté...

Mme le Maire précise que toutes les explications ont déjà été communiquées à la suite de ces différents courriers.

M. THIBAUT précise, par rapport à ce courrier, qu'il est juste intervenu pour préciser quelques règles à M. ISAMBART et que la discussion n'étant pas possible il est reparti.

Une explication est donnée sur les barrières et les accès limités aux étangs afin d'éviter que des véhicules envahissent les étangs.

L'ordre du jour étant terminé, Madame le Maire lève la séance à 21h30.